



RAPPORT ANNUEL

Etxerat

euskal errepresaliatu politikoen senide eta lagunak
familiares y allegados de represaliados politicos vascos
parents et amis de prisonniers et d'exilés politiques basques

INTRODUCTION

L'immense manifestation du 11 janvier 2014 à Bilbao marquait du signe de l'espérance le pari de la société basque pour les droits humains, la paix et la résolution du conflit. Moins d'un mois plus tard, la mort en prison d'Arkaitz Bellon mettait en évidence le véritable objectif de la politique pénitentiaire qui est appliquée aux prisonniers basques ainsi que l'urgence d'y mettre fin, ce que réclamait la marée humaine de Bilbao. Le 5 février, à trois mois de sa libération, Arkaitz Bellon a été retrouvé mort dans sa cellule. L'histoire d'Arkaitz Bellon, c'est l'histoire d'une politique pénitentiaire impitoyable que seuls ceux qui privilégient la vengeance au détriment de la paix, l'acharnement au détriment des droits humains, la prolongation de la souffrance au détriment de la résolution du conflit peuvent encore tenter de justifier. Arkaitz Bellon aurait fini sa peine de 13 ans de prison en mai de cette année. Et il aurait été libéré trente-cinq mois plus tôt si l'accès à la libération conditionnelle prévu par le Code Pénal espagnol n'était pas bloqué pour les prisonnier-e-s politiques basques.

Avant sa mort, Arkaitz a connu les prisons de Valdemoro, Ocaña, Herrera de la Mancha, Algeciras, Sevilla et Puerto de Santa Maria. Toujours plus loin au fil des années. Toujours plus difficile et épuisant pour sa famille. En 2007, ses proches ont eu un accident en se rendant à la prison de Herrera. En 2010, le bus dans lequel sa mère et d'autres familles se rendaient en Andalousie a été caillassé par des personnes d'extrême-droite à Cadix, qui ont agi, comme dans bien d'autres cas, en toute impunité.

Arkaitz Bellon a été l'objet de traitements brutaux et de passages à tabac dans les prisons d'Algeciras, Puerto I et Sevilla. Sa mort a été qualifiée de naturelle, et peut-être l'a-t-elle été : quoi de plus naturel que de trouver la mort sous une politique pénitentiaire faite pour détruire



physiquement et psychologiquement les personnes ? Quoi de plus naturel, quand les responsables de cette politiques s'arrogent le droit d'ajouter des peines supplémentaires, châtements destinés à rallonger les condamnations déjà longues prononcées en leur temps par les tribunaux ?

C'est le portrait sans maquillage ni artifice de la dispersion, des moyens utilisés, des objectifs poursuivis et de leurs très douloureuses conséquences. C'est dans ce cadre de violation des droits fondamentaux que représente la politique pénitentiaire actuelle qu'ils ont également à traiter le cas des neuf prisonniers souffrant de maladies graves et incurables, neuf prisonniers à qui ils refusent la libération prévue par loi.

Ce rapport annuel recueille les violations de droits dont nos parents et amis emprisonnés ont été victimes tout au long de cette année. Nous sommes conscients du dédain avec lequel les autorités pénitentiaires reçoivent nos demandes. Nous sommes pleinement conscients également du fait que le véritable objectif de cette politique est la recherche de la souffrance maximale, et que cet objectif est en grande partie atteint. Mais nous sommes aussi conscients qu'une majorité de plus en plus immense de la société basque n'accepte plus les justifications de cette politique. Dans le chemin vers la résolution, la cohabitation apaisée et la paix, le respect des droits de tous est un premier pas indispensable.

L'association Etxerat s'est engagée à avancer dans cette voie. Pour cela, tout au long de cette année, nous avons participé à des rencontres, conférences et forum où ont été abordés d'autres conflits du monde. D'autres parcours et expériences, qui, avec les recommandations des médiateurs internationaux, nous aident dans ce chemin où chaque pas est toujours difficile, mais que nous sommes disposés à faire avec conviction et responsabilité.



CARTE DE LA DISPERSION

En ce moment, le Collectif des Prisonniers Politiques Basques est composé de 462 prisonniers dispersés dans 77 prisons. Seuls 5 d'entre eux se trouvent dans des prisons du Pays Basque.

Cette carte met en évidence le fait que la politique de dispersion n'est pas destinée à séparer entre eux les prisonnier-e-s politiques basques mais à les éloigner le plus possible de leur entourage familial, culturel et social ; à infliger la plus grande souffrance possible tant à ce Collectif qu'au nôtre, celui des familles et amis de prisonniers politiques basques.

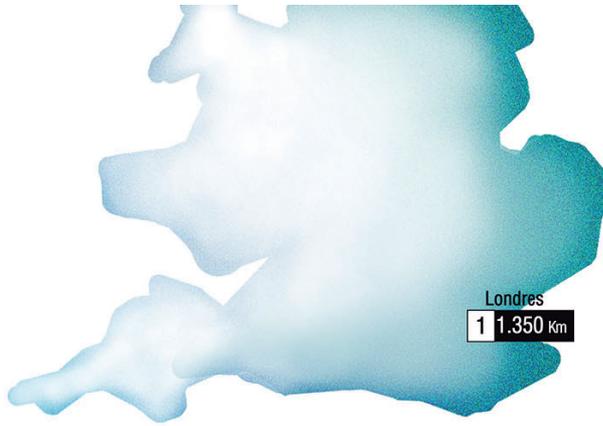
465 prisonniers politiques basques dispersés dans 76 prisons

- 3 prisonniers basques dans 3 prisons d'Euskal Herria
- 356 prisonniers basques dispersés dans 44 prisons de l'État espagnol
- 98 prisonniers basques dispersés dans 28 prisons de l'État français
- 1 dans une prison en Angleterre
- 1 dans une prison au Portugal
- 1 dans une prison en Allemagne
- 6 prisonniers en régime atténué (prisonniers chez eux avec de strictes mesures de sécurité en raison de la grave maladie dont ils souffrent)



- 64 prisonniers basques se trouvent dans des prisons entre 1000 et 1100 km d'Euskal Herria
- 124 prisonniers basques se trouvent dans des prisons entre 800 et 990 km d'Euskal Herria
- 169 prisonniers basques se trouvent dans des prisons entre 500 et 790 km d'Euskal Herria
- 29 prisonniers basques se trouvent dans des prisons entre 400 et 490 km d'Euskal Herria
- 65 prisonniers basques se trouvent dans des prisons à moins de 400 km d'Euskal Herria

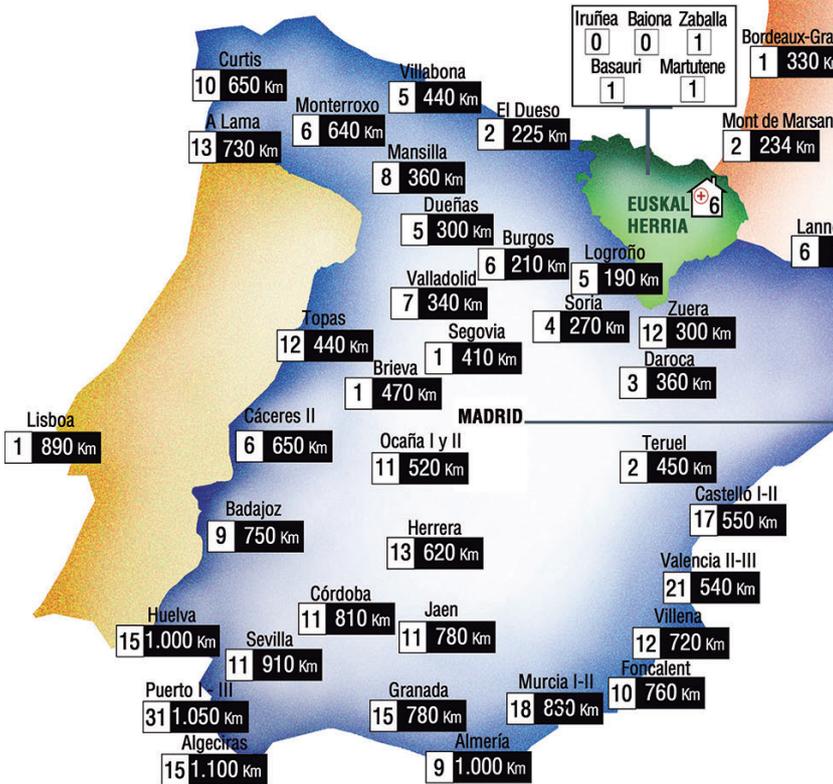
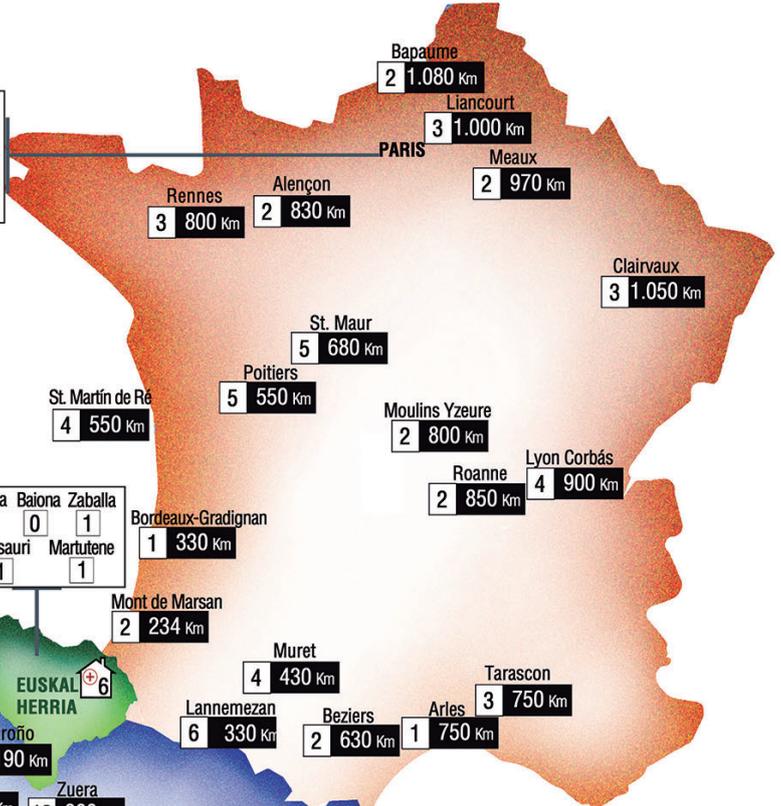




Londres
1 1.350 Km

Mannheim
(Alemania)
1 1.430 Km

Fleury	Fresnes	Poissy	Villepinte
12 930 Km	6 930 Km	3 950 Km	2 950 Km
Nanterre	Bois d'Arcy	Osny	Reau Sud Francilien
4 930 Km	4 930 Km	5 970 Km	4 930 Km



Soto del Real	Aranjuez	Alcala Meco
3 490 Km	7 500 Km	4 450 Km
Navalcarnero	Estremera	
2 480 Km	7 520 Km	

Eguneratua / Actualizado / Actualisé: 2014-10-31



CONSÉQUENCES DE LA DISPERSION

2.1 Violations du droit à la santé

Le 5 février, à quelques semaines de sa libération, le prisonnier politique basque Arkaitz Bellon, dont le parcours en prison a été marqué par les passages à tabac et autres agressions de toutes sortes, a été retrouvé mort dans sa cellule à Puerto. Avec Arkaitz, ce sont trois prisonniers politiques basques qui sont morts derrière les barreaux en moins d'un an.

La famille d'Arkaitz a publié une lettre qui montre clairement ce qu'Arkaitz Bellon a dû endurer toutes ces années. En voici quelques extraits:

‘D’après le rapport médical, pour l’instant, la mort d’Arkaitz a été naturelle. Nous pouvons peut-être accepter qu’il est mort sans aucun signe de souffrance mais pas qu’il s’est agi d’un décès soudain sans cause apparente, car il a été assassiné par 13 années de cruauté organisée et systématique. Au vu de son parcours en prison, comment accepter que sa mort soit naturelle?’

Il y a 13 ans et demi, Arkaitz a été arrêté et torturé. 3 ans plus tard, lors de son procès, bien que le Procureur ait reconnu qu’il n’y avait aucune preuve contre lui, il a été condamné, avec Andoni et Txomin, à une peine totalement disproportionnée par rapport au délit qui leur était reproché. Si Arkaitz aimait la liberté plus que quiconque, il s’est adapté à cette nouvelle situation plus vite qu’aucun d’entre nous ne l’aurait fait. C’est alors que nous avons commencé à comprendre le véritable sens de l’éloignement et de la dispersion : Valdemoro, Ocaña, Herrera de la Mancha, Algeciras, Puerto... Toujours plus loin. Chaque année, nous avons fait environ 100.000 km pour le voir 40 minutes par semaine derrière une vitre. Nous avons connu l’angoisse des transferts où tout le monde ignore où se trouve le prisonnier pendant plusieurs jours.



Nous ne pouvons pas imaginer, en revanche, comment lui a vécu le jour où il a appris que ses parents avaient eu un accident grave en venant le voir. Nous ne pouvons pas nous représenter la rage, la douleur et l'impuissance qu'il a dû ressentir quand les matons, après l'avoir tabassé, l'ont laissé une journée entière nu, menotté et attaché à son lit. Avec Arkaitz nous avons appris qu'à l'intérieur de la prison il y a d'autres prisons, parce qu'il a passé un temps très long en isolement sans le soutien et l'aide des autres prisonniers basques. Nous avons su ce que c'est de faire 1000 kilomètres et de se voir refuser l'entrée au parloir sous n'importe quel prétexte, et de devoir rentrer sans l'avoir vu. Et la pensée qu'il a vécu tout ça seul est insupportable. Pourtant, après les passages à tabac ou tout autre événement, à la visite, devant nous, il apparaissait toujours fort et souriant. Il était comme ça Arkaitz, dur mais humble. Il ne voulait pas nous inquiéter, il ne voulait pas que notre cœur souffre.

Nous savons que c'est tout cela qui a tué Arkaitz : Arkaitz n'est pas parti, ils nous l'ont enlevé. Ce qui s'est passé est une conséquence directe de la politique pénitentiaire criminelle qui est appliquée aux prisonniers politiques, pas "une chose qui peut arriver à n'importe qui". Ce n'est pas un hasard mais une conséquence. Qu'arrive-t-il à une fleur si on lui retire la terre, l'eau et la lumière?

La mort d'Arkaitz Bellon Blanco a mis en lumière la tension que vivent à chaque instant les prisonniers politiques basques, en plus de la violation permanente de leurs droits. Ce phénomène est abordé directement dans le rapport "Prison et Santé" réalisé par l'association Jaiki Hadi, dont nous avons décidé de reproduire ici un extrait, car il éclaire en quoi cette mort n'a en rien été "naturelle" et qu'elle était parfaitement évitable :

La politique pénitentiaire appliquée à ce Collectif a des composantes qui affectent directement la santé, au point de devenir clairement pathogènes. Ainsi, la situation de tension continuelle à laquelle sont soumis les membres de ce Collectif n'aide en rien à la préservation de la santé des hommes et femmes qui le forment. Les conditions de vie auxquelles ils sont soumis engendrent, par exemple, de fréquents changements de catégories dans le temps et l'espace. Les changements continuels de prison, de cellule, de régime de vie, de conditions de détention, les comptages nocturnes, les planches de métal vissées aux fenêtres, les fouilles permanentes y compris les fouilles à corps (cérémonies dégradantes comme l'obligation de se dénuder -tant pour les prisonniers que pour leurs visiteurs)... on imagine facilement l'influence que tout cela peut avoir, déjà, sur une personne en bonne santé.



Le suivi et le traitement de personnes malades soumises à ces situations n'est garanti en aucune manière, et nous, les professionnels qui les assistons, en sommes les témoins impuissants. Nous avons des cas avérés et diagnostiqués dans lesquels la tension permanente est en train de provoquer des troubles mentaux irréversibles.

L'application stricte de différentes formes d'isolement est une autre composante de la politique appliquée à ce Collectif. Ces mesures sont destinées à des cas très précis selon les règlements pénitentiaires, mais elles deviennent la norme dans le cas de ce Collectif.

Il en va de même avec l'application de la classification du régime de détention : le traitement le plus strict est appliqué à la majorité de ces personnes dès leur arrivée en prison, sans que cela ne soit justifié par la moindre infraction. De plus, il est devenu habituel de séparer ces prisonniers les uns des autres dans autant de prisons et de modules que possible. Des "ordres supérieurs" ou "raisons de sécurité" sont les seuls arguments avancés pour justifier de telles mesures. Nous, professionnels qui travaillons dans le domaine de la psychologie connaissons parfaitement les résultats de l'application de l'isolement durant des mois et des années. Toutes les personnes ne réagissent pas de la même façon mais nous connaissons des cas de personnes soumises à de longues périodes d'isolement qui souffrent en conséquence de graves troubles psychologiques.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'application de l'isolement est prévue par le Règlement Pénitentiaire, mais il ne peut en aucun cas être appliqué à des personnes souffrant de problèmes psychologiques évidents, claustrophobie, etc... Il faut signaler, dans ce cas, que les professionnels de la santé adjoints aux services pénitentiaires ont le pouvoir d'éviter les situations que nous avons décrites ici, mais qu'il est extrêmement rare qu'ils le fassent.

L'isolement constitue en plus un des mécanismes de désidentification les plus importants de la prison pour tenter de dominer un individu. Il implique un sentiment profond de solitude et d'angoisse vitale face à la perte des points de référence habituels et l'impossibilité de prévenir les événements (conflits, limitations, ordres...) et d'en éviter d'autres (monotonie, horaires, espaces)"

Association Jaiki Hadi. Dossier Prison et Santé (avril 2013)



La situation des 9 prisonniers atteints de maladies graves et incurables est extrêmement grave. Comme le disait le médecin Mati Iturralde dans son article “La maladie et la prison” publié dans notre chronique d’avril, la prison est un espace tout simplement insalubre et ce n’est pas la privation de liberté qui génère des maladies mais des facteurs faciles à corriger tels que l’hygiène, l’alimentation, la surpopulation et la manque d’assistance sanitaire de qualité qui transforment l’objectif de rester en bonne santé en véritable parcours du combattant.

Pendant des décennies, nous avons vu les différents gouvernements espagnols tricoter des lois pénitentiaires spécifiques pour les prisonniers politiques basques, mesures d’exception qui ont supposé en plus des changements comme la dispersion et l’isolement. Après toutes ces tentatives, un des derniers tours de vis a été de refuser systématiquement la libération aux prisonniers gravement malades avec l’exigence de situations terminales pour son application comme dans le cas de Josu Uribetxebarria. Mais même ces mesures inhumaines ne leur ont pas suffi, et le gouvernement espagnol a à nouveau fait la preuve de sa cruauté en revenant sur la libération conditionnelle de Josu, ou en remettant en prison Ibon Iparragirre.

Dans le cas des maladies mentales, le fait de rester en prison suppose en plus une dégradation rapide et importante de la maladie et de son pronostic; c’est le cas pour Txus Martin et pour Aitzol Gogorza qui sont maintenus séparés des autres prisonniers politiques basques dans les prisons de Zaballa et Basauri dans une situation de plus en plus alarmante.

Ils ne savent que trop bien que ces mesures seraient inacceptables dans des systèmes pénaux démocratiques où l’application de peines ajoutées serait impensable, et plus encore “les peines corporelles, l’enfermement dans une cellule obscure, ainsi que les sanctions cruelles, inhumaines ou dégradantes” qui, comme l’indiquent les Nations-Unies, “seront totalement interdites comme sanctions disciplinaires”.

L’Organisation Mondiale de la Santé affirme qu’il faut “minimiser toute différence entre la vie en liberté et la vie en prison pour que le nombre de reclus maintenus dans des conditions de sécurité maximale soit le moins élevé possible” comme mesure indispensable pour le respect du droit à la santé.



Cependant, l'État espagnol fait la sourde oreille à toute recommandation qui suppose la moindre amélioration des conditions de détention des prisonniers politiques basques et cette situation doit être portée à la connaissance de tous et dénoncée dans toutes les instances auxquelles nous pouvons participer en tant que familles et amis.

Nous devons transmettre l'urgence de la situation à toute la société, parce que chaque jour supplémentaire en prison pour les prisonniers malades fait que la cruauté des États nous éloigne de la paix et nous force à cohabiter avec l'injustice.

Vu la gravité de la situation, Etxerat a décidé en mai de sonner l'alarme et a dénoncé publiquement la volonté politique de prolonger la douleur et la souffrance en appelant chacun à ses responsabilités.

Nous parlons de décision politique de générer douleur et souffrance en nous basant exclusivement sur des faits concrets. Entre 2008 et 2011, 12 prisonniers ont obtenu le régime atténué (prisonnier à la maison avec de strictes mesures de sécurité) en raison de leur grave maladie.

La loi était appliquée, avec de nombreux obstacles et problèmes mais il était encore possible pour un prisonnier gravement malade de parvenir à des conditions compatibles avec son état. C'est depuis 2011, après la mise en route du processus de paix et le cessez-le-feu d'ETA que cette porte s'est définitivement refermée. Depuis, 14 demandes de remise en liberté ont été présentées pour des prisonniers gravement malades, et une seule a été acceptée... pour être annulée quelques mois plus tard avec la réincarcération du prisonnier.



Les faits suivants sont les principales violations du droit à la santé de ces prisonniers gravement malades durant l'année 2014.

Ibon Iparragirre (Navalcarnero): Ibon Iparragirre, originaire d'Ondarroa, se trouvait sous le régime atténué pour maladie grave et incurable jusqu'au 7 mars dernier où il a été, contre toute attente, arrêté à son domicile par la Ertzaintza.

Bien qu'il soit atteint du SIDA à un stade très avancé, le stade C, il a été incarcéré à la prison de Navalcarnero (Madrid) puis transféré le 10 novembre à la prison d'Alcala Meco. Son cas est particulièrement grave car ce type de maladie exige un suivi spécial et des conditions de vie dans lesquelles il n'y a aucun risque de contracter une maladie infectieuse. De plus, cette maladie a de graves conséquences neurologiques qui empêchent les relations normales avec son entourage ce qui entraîne de nombreux problèmes dans son quotidien. Sa situation extrême rend ce nouveau transfert incompréhensible. Ce changement ne peut l'affecter que négativement aussi bien neurologiquement que psychologiquement car il empêche toute possibilité de stabilité. À la prison de Navalcarnero, Ibon Iparragirre se trouvait à l'infirmerie. Aucune amélioration de sa santé ne justifie ce changement de prison et son envoi en détention « normale ». Ce transfert soudain a de graves répercussions pour lui mais aussi pour son entourage, sa famille et les professionnels qui sont chargés de son suivi. Il complique beaucoup les visites des médecins et des psychologues. Le seul changement qui pourrait être positif pour Ibon serait son retour à sa situation antérieure, qu'il récupère une liberté complète comme l'exige son état de santé, ou au moins qu'il soit replacé en régime atténué comme c'était le cas jusqu'en mars dernier. La prison ne fait qu'empirer un état comme le sien auquel elle n'est absolument pas adaptée.



Ibon Fernández Iradi (Lannemezan): Ce prisonnier politique basque souffre d'une maladie grave et incurable appelée Sclérose Multiple : maladie dégénérative, incurable, chronique et progressive du système nerveux central qui affecte sa mobilité, diagnostiquée en janvier 2013. La gravité de sa situation a mené deux experts nommés par le juge à se prononcer pour la libération d'Ibon en raison de l'incompatibilité de sa maladie avec la prison. En juin dernier, le juge a accepté la demande de suspension de peine et la remise en liberté d'Ibon, mais en l'assortissant de conditions pénales et administratives rendant impossible l'application de cette libération (notamment interdiction de rester dans l'État français) jusqu'à la résolution de cet imbroglio administratif. Le résultat de l'appel de cette décision a été connu le 30 octobre. Le tribunal a refusé de répondre à la demande de suspension de peine et a préféré se cacher derrière une troisième demande d'expertise médicale (la loi n'en exige plus qu'une seule) et a repoussé sa décision au 28 mars 2015. Il a condamné Ibon à l'aggravation plus rapide de sa maladie, à 5 nouveaux mois de prison sans aucune certitude sur l'issue de sa situation.

Jose Ramón López de Abetxuko: ce prisonnier gravement malade a été transféré à l'hôpital d'Oviedo le 18 septembre pour l'implantation d'un pacemaker, indispensable dans la maladie cardiaque dont il souffre. L'opération a eu lieu le 19 et le lendemain, le samedi 20, il a été transféré à la prison de Villabona sans savoir pu manger.

Bien que sa famille se soit présentée à l'hôpital, elle n'a pas pu lui rendre visite au prétexte que le transfert était imminent. À la prison ils n'ont pas pu accéder à la visite non plus, et ont en plus perdu le vis-à-vis de ce mois.

Jose Miguel Etxeandia: comme ils le font tous les deux mois, Joxe Miguel Etxeandia et son psychologue avaient fait la demande d'un rendez-vous avec trois semaines d'avance. La séance devait avoir lieu le lundi 22 septembre à 9h30 à la prison de Topas – Salamanca.

Cette procédure a lieu tous les deux mois, mais le 19 septembre, Etxeandia a reçu une notification de Madrid selon laquelle "le processus pour la demande d'autorisation pour la séance de thérapie était en cours". C'était



la première fois qu'il recevait une notification de ce type, et ce prisonnier gravement malade a prévenu sa famille qui a informé le psychologue. Ce dernier n'avait reçu aucune notification des Institutions Pénitentiaires.

Le dimanche 21 septembre, la personne qui est venue rendre visite à Etxeandia a elle aussi pu constater le contenu de ce document. Jusqu'alors, Etxeandia avait demandé chaque jour aux surveillants ce que cela signifiait, mais ceux-ci répondaient que s'il ne recevait rien d'autre, il n'y avait pas d'autre information. Pour cette raison, et alors qu'il avait déjà fait la moitié du voyage, au milieu de ces contradictions, le psychologue a décidé de rebrousser chemin jusqu'à ce que toute cette affaire soit éclaircie.

Le 22, de 9h du matin à midi, le psychologue a parlé avec la prison (il a eu huit interlocuteurs différents). La dernière personne, un responsable d'un groupe de "sécurité" lui a fait savoir que la visite avait été acceptée et que le prisonnier en avait été informé le 19. De plus, il a reproché au psychologue de ne pas s'être présenté à la visite et est allé jusqu'à "mettre en doute l'efficacité de des procédures mises en place".

En début d'après-midi, la sœur d'Etxeandia, après avoir parlé avec son frère, a fait savoir au psychologue que vers 13h, un surveillant lui avait remis un papier photocopié; une autorisation de voir son psychologue datée du 19.

Aitzol Gogorza: le 5 novembre dernier, le prisonnier politique basque gravement malade Aitzol Gogorza a été transféré à l'hôpital de Basurto en conséquence de graves insuffisances respiratoires. Le 6 novembre, Aitzol Gogorza a été victime d'une embolie pulmonaire qui a entraîné un infarctus du poumon. Il s'agit de crises très graves, qui ont obligé Aitzol à rester hospitalisé jusqu'à la fin des examens.

Ce cas est d'autant plus grave qu'Aitzol fait déjà partie des neuf prisonniers atteints de maladies graves et incurables pour les troubles obsessionnels compulsifs dont il souffre. Cependant, le juge lui a refusé récemment l'application de l'article 100.2 (suspension de peine) en dépit de la gravité de sa situation.



Xabier Aranburu: Après une longue année d'attente, le prisonnier politique d'Ondarra Xabier Aranburu a manqué le rendez-vous qu'il avait avec un médecin à l'hôpital de Lyon. Aranburu souffre de calculs dans la vésicule qui le font énormément souffrir. Le 5 août, le prisonnier s'est préparé pour son transfert à l'hôpital mais les surveillants, multipliant les provocations depuis le matin, ont finalement atteint leur objectif : ramener Xabier Aranburu dans sa cellule sans qu'il n'ait pu voir le chirurgien. Lors de cette consultation, Xabier devait savoir s'il devait ou non être opéré. Il a été, en plus, sanctionné par 20 jours de mitard.



LISTE DES PRISONNIERS ATTEINTS DE MALADIES GRAVES ET INCURABLES.

Josetxo Arizkuren Ruiz: Cathétérisme cardiaque avec implantation d'un stent.

Garikoitz Arruarte Santa Cruz: Spondylarthrite ankylosante. Arthralgie des membres inférieurs.

Inmaculada Berriozabal Bernas: Diabète mellitus de type 2. Pied diabétique. Hypertension artérielle. Arthropathie psoriasique. Asthme bronchique modéré. Prothèse au genou.

Iñaki Etxeberria Martin: Myopie majeure à longue évolution. Hémorragie rétinienne de l'oeil droit. Aphakie de l'oeil gauche. Glaucome bilatéral.

Ibon Fernández Iradi: Sclérose en plaques.

Aitzol Gogorza Otaegi: Troubles obsessionnels compulsifs

Ibon Iparragirre Burgoa: SIDA au stade C. Tâche dans le lobe gauche du cerveau, entraînant une perte de la vue et d'autres fonctions cognitives.

Jose Ramón Lopez de Abetxuko: Bradycardie symptomatique. Fibrillation atriale. Adénome de la prostate.

Jesús M^a Martin Hernando: Schizophrénie dysthymique avec des épisodes délirants

.



2.2 Accidents

La dispersion est une mesure d'exception dirigée aussi contre nous les familles et amis de prisonniers politiques basques. Nous sommes obligés de parcourir des centaines voire des milliers de kilomètres pour exercer notre droit de voir nos proches emprisonnés pendant quelques instants. Aux dures conséquences que cette situation a sur notre santé, il faut ajouter la mort de 16 personnes sur les routes des visites. Durant cette année 2014, 25 personnes ont été touchées dans les 10 accidents que nous avons connus.

Le week-end du 8 février, trois amis des prisonniers politiques basques Harriet Iragi et Raul Alonso ont eu un accident en se rendant à la prison de Castellon II quand un sanglier a surgi devant leur voiture. Les trois ont été touchés et la voiture a eu de gros dégâts mais ils ont pu arriver à la visite.

Le week-end du 1er mars, la compagne du prisonnier Anartz Oiartzabal qui se trouve à la prison de Villabona a eu un accident. Elle a perdu le contrôle de son véhicule quand sa roue a éclaté à la hauteur de Deba alors qu'elle revenait de la visite. Elle n'a heureusement pas été blessée, mais la voiture a eu d'assez gros dégâts.

Le 22 mars, les compagnes des prisonniers politiques basques Gaizka Astorkizaga, Txente Askasibar et Xabier Ugarte ont eu un accident dans les environs de Burgos quand un chien a surgi devant leur voiture. Elles n'ont pas été blessées.

Le week-end du 7 juin, trois amis de la prisonnière politique basque Maitane Linazasoro ont eu un accident en se rendant à la prison de Topas. L'accident s'est produit à Briviesca (Burgos) quand deux chevreuils ont débouchés devant eux sur la route. Leur véhicule a heurté le second en essayant d'éviter le premier. Personne n'a été blessé, mais leur véhicule a été entièrement détruit. Ils n'ont pas pu se rendre à la visite. La prison de Topas se trouva à Salamanca, à 450 km d'Euskal Herria. 900 km aller-retour pour 40 minutes de visite derrière une vitre.

Le 14 juin, des amis du prisonnier de Galdakao Iker Lima ont eu un accident à Tordesilla, sur le chemin de la prison de Caceres. L'accident a eu lieu sur l'autoroute quand un camion qui les précédait a perdu sa roue et



qu'ils ont heurté celle-ci. Personne n'a été blessé et la voiture n'a eu que de faibles dégâts, mais ils n'ont pas pu se rendre à la visite.

Le 2 juillet, des proches du prisonnier politique Oscar Cadenas ont eu un accident au retour de la prison de Murcia II, un voyage de plus de 2000 km. Ils ont heurté un camion à la hauteur d'Andoain.

Le 4 juillet, des amis du prisonnier politique d'Orereta Jesus Mari Etxebarria "Goierri" ont eu un accident en revenant de la visite à Puerto III. À la hauteur de Burgos, un camion qui roulait devant eux a perdu une partie de son chargement, qui a heurté son réservoir d'essence, provoquant une fuite. Ceci a entraîné un carambolage entre trois véhicules. Les deux amis de Goierri n'ont pas été blessés.

Le 19 juillet, le fourgon Mirentxin (association de chauffeurs volontaires) a eu un accident en heurtant un mur alors qu'il était sur le point d'arriver à la prison de Villena (Alacant). Les 6 personnes qui s'y trouvaient n'ont pas été blessées. Ces familles doivent faire 1400 km chaque semaine pour se rendre à Villena.

Le dernier week-end d'août, des proches d'un prisonnier politique basque incarcéré à Granada ont eu un accident en se rendant à la prison. La famille a demandé expressément à ce que son identité ne soit pas révélée.

Le 14 septembre, des parents du prisonnier politique basque Ugaitz Perez ont eu un accident très grave à Tudela, au retour de la prison de Castellon II. L'accident s'est produit quand un véhicule qui venait dans l'autre sens a perdu le contrôle, traversé la barrière médiane et s'est retrouvée sur leur voie. Une femme de 31 ans qui était dans cette voiture a été tuée. Jone Artola, qui est aussi une des porte-parole d'Etixerat, a eu trois côtes cassées, une fissure au sternum et l'humérus brisé en trois endroits. Elle a dû passer 12 jours à l'hôpital où elle a été opérée. Son fils et son compagnon qui se trouvaient dans la voiture ont souffert de blessures plus légères. La prison de Castellon II se trouve à 590 km.



2.3 Violations du droit de communiquer

Les longs voyages que nous effectuons depuis des décennies provoquent d'énormes dégâts physiques et psychologiques. Toute personne qui y réfléchit un peu peut se rendre compte que ces voyages minent notre santé. À cela, il faut ajouter le coût financier impressionnant qu'ils supposent. En plus de tout cela, les visites donnent souvent lieu à des situations de grande tension destinées à augmenter encore la pression.

Nos parents et amis emprisonnés sont régulièrement transférés d'une prison à l'autre sans avoir la possibilité de nous prévenir. Quand cela se produit, nous faisons des centaines de kilomètres, avec le coût que cela suppose, pour apprendre que le prisonnier n'est plus là.

VISITES SUSPENDUES:

Herrera de la Mancha: Le 4 avril, le frère du prisonnier de Donostia Faustino Marcos Alvarez a été empêché de faire le vis-à-vis qui était prévu. Les gardes civils présents avec des chiens pour un contrôle anti-drogue n'ont rien trouvé sur lui, mais la visite lui a été interdite.

Sevilla II: Le prisonnier politique basque Rufino Arriaga a été privé de visite le 31 mai. Il devait recevoir la visite d'amis, mais les responsables de la prison ne les ont pas laissés entrer. La visite devait avoir lieu à 13h, mais bien qu'ils se soient présentés à 12h35 après un voyage de 900 km, les surveillants ne les ont pas laissés entrer au prétexte qu'ils étaient en retard.

Segovia: Le 7 juin, des amies du prisonnier politique basque Jon Enparantza qui s'étaient rendues à la prison de Segovia pour lui rendre visite n'ont pas pu entrer non plus. Elles ont fait 918 km pour rien.

Seysses: Le 21 mars, la compagne du prisonnier politique basque Ruben Rivero Campo a été jugée à Toulouse pour un délit de menaces contre l'autorité. Ces faits dataient du 7 février, quand elle a demandé des explications au chef de détention de la prison de Seysses sur le retrait arbitraire de



son permis de visite (voir le mois précédent et les incidents survenus suite à la mort du prisonnier politique basque Arkaitz Bellón) et que celui-ci a porté plainte pour menaces. Cette jeune femme a été déclarée coupable et condamnée à une amende de 1000 €, à 600 € d'indemnisation au chef de détention et à 500 € de frais de justice.

Seysse: Une proche du prisonnier politique basque Julen Mujika n'a pas pu entrer au parloir parce que son soutien-gorge a fait sonner trois fois le portique détecteur de métaux. Elle a proposé de l'enlever, mais les surveillants lui ont répondu agressivement de ne pas le faire. Ils l'ont poussée dehors et lui ont interdit l'entrée, seul son mari a pu entrer au parloir.

2.4 Violations du droit à l'intimité

Les fouilles des familles sont réalisées de façon arbitraire, et nous empêchent parfois d'accéder au parloir en raison de la violation du droit à l'intimité qu'elles supposent. C'est le cas des fouilles à nu et des fouilles par palpation.

Les contrôles de la Guardia Civil avec des chiens sont devenus habituels à l'entrée des prisons. Cette situation engendre des moments de grande tension, surtout quand les chiens approchent des enfants. Lors de ces contrôles, si le chien s'assoit devant nous, la visite est suspendue.

Une autre situation injustifiable est celle des personnes qui portent une prothèse en métal et qui sont privées de visite parce qu'elles font sonner le détecteur, ce même si elles sont porteuse d'un certificat médical.

Soto del Real: Les 10, 11 et 12 octobre, les surveillants de la prison de Soto del Real ont essayé d'imposer des fouilles inhabituelles et humiliantes aux familles qui se rendaient aux vis-à-vis (parloirs intimes). Sans qu'aucune raison ne leur soit donnée, les familles de prisonniers politiques basques ont subi ces tentatives de fouille. Les familles ayant refusé de se plier à ces fouilles, leurs vis-à-vis ont été annulés. Ce après un voyage de 450 km.



Etixerat souhaite rappeler le contenu de la norme 48.7 en ce qui concerne les fouilles et les communications:

“Lors des communications prévues, l’intimité des visiteurs doit être respectée autant qu’il est possible. LES FOUILLES COMPLÈTES N’AURONT LIEU QU’EN APPLICATION DE L’ARTICLE 68, C’EST-À-DIRE QUAND LES RAISONS EN SONT CLAIREMENT EXPOSÉES. En cas de refus par le visiteur de se déshabiller, la visite sera annulée.”

Les familles ont demandé aux surveillants et au chef de détention une copie de l’ordre de les fouiller, mais ceux-ci ne leur ont pas donné au prétexte que c’était un «ordre venu d’en haut».

En plus de violer le droit à l’intimité, cette mesure a été utilisée pour violer le droit à la communication au moyen d’un mécanisme extraréglementaire, l’«ordre venu d’en haut».

Alacant: Des parents de la prisonnière politique basque Lexuri Gallastegi ont eu des problèmes pour accéder au vis-à-vis le 15 novembre. Ils ont fait l’objet d’une tentative de fouille humiliante et l’une des personnes qui étaient venues à la visite n’a pas pu entrer au parloir.

2.5 Traitements cruels, humiliants et dégradants

2.5.1 Agressions envers les prisonniers:

Nos parents et amis emprisonnés doivent subir de dures conditions de détention. En plus de cela, les insultes, provocations et agressions tant des surveillants que des agents qui escortent les prisonniers lors des transferts sont nombreuses. Ils font face à des attitudes agressives et violentes, ils vivent des moments de forte tension qui vont jusqu’à l’agression physique dans certains cas. Vivre en permanence dans une telle tension entraîne des séquelles physiques et psychologiques. Et le fait de savoir qu’ils peuvent à tout moment être agressés ou frappés a un impact énorme sur nous, les familles.



Liancourt: Le 2 janvier, le prisonnier Mikel Oroz a été agressé par un surveillant alors qu'il se rendait en cour de promenade après avoir appelé chez lui. La scène s'est passée devant une caméra, mais la prison a prétendu que celle-ci était hors d'usage.

Palais de « Justice » de Paris: Le 8 janvier, le prisonnier politique basque Raul Aduna a été violemment agressé dans les cellules du Palais de Justice. Raul Aduna avait refusé de partager sa cellule avec un prisonnier de droit de commun, et s'était assis par terre en demandant à parler à un responsable. La tension a été si brutale que Raul Aduna ne se souvient pas bien dans quel ordre les choses se sont déroulées, ni s'il a perdu connaissance. Quoiqu'il en soit, il a été traîné par une jambe dans le couloir, ils l'ont relevé en le tenant par le cou « comme un pantin » et il a fini au sol. Il a reçu des coups au dos et à la tête et a été étouffé à un moment. Le chef des surveillants est venu ensuite dans sa cellule pour lui dire qu'il était accusé de violence sur les surveillants. De retour en prison, il a été condamné à 20 jours de mitard mais avec sursis.

Murcia II: Le prisonnier politique basque Oier Andueza, originaire de Durango, a été passé à tabac le 10 juin. Oier Andueza est descendu au gymnase et a eu une discussion avec un surveillant parce qu'il n'y avait pas de ballon. La discussion dégénérant, Andueza a demandé au surveillant de lui donner le numéro de sa plaque. Celui-ci a refusé, et lui a ordonné de se déshabiller. Andueza lui a alors demandé une blouse, et devant le refus du surveillant, a refusé de se plier à la fouille. Soudain, quatre surveillants l'ont attaqué, menotté et emmené à l'isolement.

Palais de « Justice » de Paris: Le prisonnier politique d'Arrasate Kepa Arkauz a été agressé par les agents surveillants du Palais de Justice de Paris le 16 juillet dernier. Il s'y trouvait sur convocation de la juge Le Vert pour interrogatoire. Dès son arrivée, les provocations ont commencé de la part des fonctionnaires présents avec des remarques comme "je n'étais pas chez moi, qu'il n'y avait pas d'autre Basque dans les environs..." bien qu'Igor Uriarte ait été là.

Quand ils lui ont dit qu'il devait partager sa cellule avec un prisonnier de



droit commun, Kepa Arkauz a refusé. Il leur a expliqué qu'il resterait seul en cellule et s'est retourné mais les fonctionnaires ont profité de ce moment pour faire entrer l'autre prisonnier. En protestation, Kepa a tenté de ressortir mais quatre fonctionnaires l'ont attrapé. L'un d'eux l'a fortement tenu par le cou, lui enserrant violemment la gorge avec son bras comme s'il voulait l'étouffer. Les autres le tenaient par les mains et essayaient de le jeter au sol. Il a malgré tout réussi à sortir de sa cellule. Voyant qu'il ne tombait pas, ils l'ont lâché et ont eu avec lui une forte discussion. Kepa Arkauz a finalement été emmené dans une autre cellule.

Fleury-Mérogis: Le prisonnier politique basque Andoni Goikoetxea Gabirondo a été agressé à la prison de Fleury-Mérogis le 4 septembre. L'agression s'est produite quand Andoni Goikoetxea, qui se rendait à l'infirmerie, est passé devant un surveillant en lui montrant sa carte d'identification mais sans s'arrêter. Il arrivait à la porte quand il s'est aperçu que le surveillant l'avait suivi et qu'il était en train de lui dire de faire demi-tour pour montrer sa carte. Avant que la porte de l'infirmerie ne s'ouvre, le surveillant l'a poussé à deux reprises. Quand la porte de l'infirmerie s'est ouverte, le surveillant s'est placé en travers de la porte pour qu'Andoni ne puisse pas passer. Ce dernier est entré de force, et les deux ont perdu l'équilibre, manquant de tomber. À ce moment, les deux surveillants qui se trouvent à l'infirmerie sont venus, et ont jeté Andoni au sol où ils l'ont immobilisé. Alors qu'il était au sol, Andoni a reçu deux coups de pied à la tête et deux autres dans le dos, tandis que le surveillant (le premier) continuait de crier. Il n'a pas eu mal. Il était toujours maintenu à terre quand le chef de détention est venu et lui a passé les menottes. Il a été emmené dans une salle d'attente, puis à son rendez-vous à l'infirmerie. Il a ensuite été conduit au mitard où il a dû passer 10 jours.

Lyon-Corbas: Les prisonniers politiques basques Aletxu Zobaran et Urko Labaka ont été jugés à Paris la semaine dernière avec deux autres compagnons. Après leur procès, à leur retour à la prison de Lyon-Corbas, Aletxu Zobaran a eu une altercation avec un surveillant en raison de symboles politiques (un pin's et un collier) qu'il portait depuis très longtemps. L'incident s'est fini par son transfert brutal au mitard, où il a passé la nuit avec un simple drap et dans un froid terrible.



D'autre part, un nouveau numéro d'écrou lui a été donné, ce qui a entraîné l'annulation des visites qui avaient été réservées avant son transfert à Paris et on lui dit maintenant qu'il n'y a plus de place au parloir jusqu'à la mi-décembre. De plus, son compte a été bloqué.

2.5.2 Harcèlement envers les familles

Ocaña: Les parents et amis de prisonniers politiques basques qui se rendent à cette prison sont, depuis janvier, soumis à une stricte surveillance de la part des forces de police espagnoles. Si les mesures ont été discrètes au début (simples filatures), elles se sont étendues au fil des mois. Les familles ont dû subir, ces dernières semaines, en plus des filatures, des fouilles fréquentes de leurs véhicules et des contrôles d'identité sur leurs lieux de séjour.

Le maire de Burlada a refusé à Etxerat l'autorisation d'utiliser l'auditorium de la Maison de la Culture de la ville pour son Assemblée Générale annuelle. Bien que cette municipalité présente cette salle sur son site internet comme pouvant être louée pour des réunions, congrès ou autres événements à « toute entreprise, entité sociale, syndicale ou politique, association ou groupe culturel », et bien que toutes les démarches légales aient été effectuées, la Mairie a refusé l'accès de cette salle à notre association. Elle a en plus retardé la communication de sa réponse à quelques jours avant l'Assemblée Nationale, ce qui a entraîné de très gros problèmes dans l'organisation de celle-ci. Après ce refus, Etxerat a donné une conférence de presse à la porte de cette Maison de la Culture. Six mois plus tard, six parents et amis de prisonniers ont été sanctionnés par la Délégation du Gouvernement pour leur participation par des amendes allant de 600 à 900€.

Puerto III: le 23 mai, la Guardia Civil a contrôlé le bus des familles qui se rendaient à cette prison. Une patrouille a fait sortir le bus de la route à la station de Lupidana dans la zone industrielle de Gasteiz. Les agents ont fait descendre les familles pour les contrôler, et ont pris à part un jeune qui venait pour la première fois à la visite pour l'interroger. La prison de Puerto se trouve à 1000 km d'Euskal Herria.



Nagore Mujika: Le 18 septembre, la Guardia Civil a arrêté Nagore Mujika alors qu'elle venait de sortir d'un vis-à-vis avec son compagnon à la prison de Villena. Nagore se trouvait au moment de son arrestation avec sa fille de 6 ans, à Alicante, à plus de 700 km d'Euskal Herria. Le mandat d'arrêt était daté du mardi précédent, mais c'est à ce moment et à cet endroit que la Guardia Civil a choisi de l'exécuter. Après sa comparution devant le juge le lundi suivant, elle a été incarcérée à Soto del Real. Quatre jours plus tard, elle a été libérée sans caution. Etxerat a dénoncé cette façon de procéder à une arrestation alors que Nagore aurait pu simplement être convoquée.

En plus de la dispersion, de l'éloignement, de l'isolement, de l'allongement des peines et des autres mesures d'exception, les familles des prisonniers politiques basques doivent faire face à de nombreuses interdictions et entraves, qui peuvent avoir de graves conséquences. Par exemple, de très nombreuses familles sont affectées par les interdictions définitives du territoire français qui assortissent presque toujours les peines des prisonniers de nationalité espagnole condamnés en France. Ces interdictions permettent aux autorités françaises non seulement d'expulser mais aussi de remettre à la police espagnole des citoyens ayant pourtant fini leur peine. Elles ont aussi pour conséquence d'entraver gravement la vie des familles et empêchent certaines personnes de se voir durant de très longues périodes. Nous en avons connu deux exemples durant le mois de décembre 2014

Eider Uruburu: elle a été arrêtée vendredi dernier 21 novembre à Paris lors du procès dans lequel son compagnon Aletxu Zobaran était jugé avec trois autres prisonniers politiques basques. Sous le coup d'une interdiction définitive du territoire français (en conséquence de laquelle elle n'a pas pu voir son compagnon, détenu en France, depuis des années), elle a décidé de tenter cette seule chance de le voir. Reconnue au moment où elle est allée l'embrasser, elle a été arrêtée, incarcérée et jugée le lundi suivant en comparution immédiate. Elle a été condamnée à huit mois de prison.

Julen Mujika: Ce prisonnier politique basque, incarcéré depuis décembre 2011, s'est vu notifier une interdiction définitive du territoire français et son expulsion à quelques jours de sa libération prévue le 6 décembre 2014. Jusqu'à son arrestation, Julen Mujika, originaire de Donostia, habitait à Donibane-Garazi (St Jean Pied de Port) avec sa compagne Intza



Oxandabarats et leur fils, qui doit faire sa première rentrée à l'ikastola au printemps prochain. Il y vivait et travaillait depuis plusieurs années, et y a beaucoup de relations familiales, amicales et sociales. Intza Oxandabarats, pour sa part, attend son procès en appel, prévu en janvier. Elle avait été condamnée à 4 ans en première instance et court un gros risque d'être réincarcérée. Ainsi, la situation particulière de cette famille rend cette interdiction encore plus gratuite et cruelle. Les avocats de Julen Mujika ont fait appel de cette décision.

2.5.3 Refus d'assistance à personne en danger

Le 26 juillet, la prison de Badajoz a refusé d'appeler une ambulance pour la mère du prisonnier politique basque Igor Gonzalez Sola. Celui-ci, originaire de Bilbao, attendait la visite de sa mère Bixenta Sola et de son fils de deux ans. La visite a été courte, à 700 km d'Euskal Herria. En raison des problèmes de santé de Bixenta liés à son âge, le vis-à-vis doit avoir lieu dans une salle du bas. Igor Gonzalez, Bixenta et l'enfant se trouvaient dans la pièce quand elle a glissé et heurté le mur avec sa tête. Elle a eu une blessure importante et a commencé à perdre beaucoup de sang. Voyant cela, Igor Gonzalez a utilisé la sonnette des urgences mais elle ne fonctionnait pas. Il a commencé à taper à la porte et à crier, très angoissé car le sang ne cessait pas de couler. Tout cela sous les yeux de son fils effrayé.

Comme la sonnette d'alarme ne fonctionnait pas, Igor a frappé à la porte. Les surveillants sont apparus au bout de 25 longues minutes. Il leur a demandé d'appeler une ambulance, mais ils ont refusé. Il leur a dit d'appeler un médecin, mais les surveillants ont répondu qu'il n'y en avait pas dans le module et que de toute façon il ne pourrait pas venir. Igor a demandé à pouvoir téléphoner pour appeler lui-même une ambulance, mais cela aussi lui a été refusé.

Alertés par les cris, une personne qui rendait visite à un autre prisonnier s'est approchée. Grâce à elle, Bixenta a pu sortir de la prison. Un médecin et une infirmière sont alors apparus, mais l'autre famille avait décidé de se charger elle-même de Bixenta. Les amis qui avaient aidé Bixenta à faire le



voyage, en la voyant sortir de la prison avec la tête ensanglantée, se sont alarmés et l'ont emmenée aux urgences de Badajoz. Elle a finalement été soignée aux urgences. Les médecins ont dû lui poser 12 agrafes sur sa blessure à la tête.



DURCISSEMENT GÉNÉRAL DES CONDITIONS DE DÉ- TENTION

Murcia II: Les prisonniers ont été changés de module. Ils sont passés de trois à deux prisonniers basques par module.

Puerto III: Le 12 décembre 2013, Oscar Barreras a subi une fouille de cellule qui a duré une heure. Toutes ses affaires ont été retournées.

Monsanto (Portugal): Le prisonnier Andoni Zengotitabengoa est seul, dans des conditions très dures. Il ne peut recevoir de visite que de membres de sa famille et de ses avocats. Les visites de la famille ne peuvent avoir lieu que dans un parloir où le visiteur est séparé par une vitre. Il ne peut voir ses filles sans vitre qu'une seule fois par an.

Algeciras: Les visites internes de la prison sont passées de 40 à 10 minutes.

Granada et Logroño: Ils ne peuvent plus rien rentrer au vis-à-vis. L'eau, les jouets pour les enfants... tout est interdit. De plus, à Granada, les compagnes de prisonniers ne peuvent entrer au vis-à-vis qu'accompagnées par un tiers.

Jaén: Quand il pleut, l'eau s'infiltré par les murs et inonde leur cellule. Le prisonnier Aitor Garcia, par exemple, est resté un certain temps sans matelas.

Puerto III: La cantine leur a été supprimée ; ils n'ont plus aucune possibilité d'acheter un certain nombre de produits, spécialement la nourriture comme les fruits et les laitages.



Poitiers Vivonne: Alaitz Aramendi et Izaskun Lesaka se trouvaient dans cette prison avec le statut de DPS (détenu particulièrement surveillé), et depuis trois mois environ, un nouveau contrôle leur avait été imposé, avec des comptages toutes les deux heures. Les surveillantes ouvraient l'œillet, allumaient la lumière et faisaient beaucoup de bruit... Ces deux prisonnières passaient de très mauvaises nuits, ce qui a des conséquences physiques et psychologiques. Elles avaient entamé une lutte, après avoir en vain essayé de parvenir à un accord avec le directeur. Fin février, Alaitz Aramendi et Oihana Garmendia qui se trouvait également dans cette prison ont été transférées à Bapaume, à 1100 km d'Euskal Herria. Izaskun Lesaka est toujours dans la même situation à Poitiers.

Fleury-Mérogis: La prisonnière de Zarautz Ekhine Eizagirre a été condamnée à 21 jours de parloir avec vitre et interphone. Cette sanction est intervenue suite à un incident lors d'une fouille le mois précédent. Des fouilles au corps ont lieu après les visites. Ekhine est donc entrée dans la cabine de fouille. Elle s'est déshabillée, mais la surveillante lui a demandé d'autres choses que les prisonniers politiques basques refusent en général, se retourner, montrer l'intérieur de ses oreilles... Ekhine refusant cette humiliation, la surveillante a appelé ses supérieurs. Seule dans la minuscule cabine, et voyant que ça allait durer un certain temps, Ekhine est sortie dans le couloir. Un grand nombre de surveillants s'est alors approché d'elle, lui ordonnant de se déshabiller. Elle a refusé mais voyant qu'ils allaient user de la force, elle s'est déshabillée d'elle-même dans le couloir en guise de protestation en revendication de sa dignité. C'est en conséquence de cet incident qu'elle a été privée du parloir habituel.

Aranjuez: Un module mère-enfant se trouve dans cette prison. En Espagne, les mères peuvent garder leur enfant avec elle jusqu'aux trois ans de ce dernier, mais les conditions de détention de ce module ne cessent d'empirer.



Fleury – Merogis: Les conditions de détention dans cette prison se dégradent sans cesse. Après les visites, les prisonniers pouvaient jusqu'à maintenant être fouillés de deux manières : ou en allant dans une cabine où ils devaient se déshabiller intégralement (avec parfois des ordres humiliants comme lever les jambes ou sauter), ou avec un détecteur de métaux (raquette). À partir du mois d'août 2013, la prison a tenté d'imposer les deux formes de fouilles conjointes aux prisonniers politiques basques. Selon les déclarations d'un surveillant au prisonnier Ibon Goieaskoetxea, un règlement spécial aurait été rédigé dans ce sens pour les prisonniers basques. Règlement qui est en train de s'étendre aux autres prisons parisiennes. Encore un tour de vis réservé aux prisonniers basques.

Rennes: Lorentxa Guimon n'a pas eu l'autorisation de se rendre aux funérailles de son père Xabier Guimon, décédé le 23 janvier, bien que la famille les ait retardées pour que toutes les démarches nécessaires puissent être faites.

Iruñea: La prison a refusé au prisonnier politique basque Luis Goñi la permission de se rendre à l'enterrement de sa grand-mère. Luis Goñi se trouve à la prison d'Iruña, et sa grand-mère est morte le 17 décembre 2013. Le 16 déjà, sachant qu'elle était mourante, il avait demandé la permission de se rendre aux obsèques. Mais on lui avait répondu de représenter sa demande après le décès. Ce qu'il a fait le lendemain. Oralement, on lui a dit qu'il devait choisir entre aller à la cérémonie religieuse ou à la cérémonie de crémation du corps. Il a choisi cette dernière. Le 18 décembre, donc, il a présenté la demande pour se rendre à la cérémonie de crémation mais cela lui a été aussitôt refusé. Ces permissions spéciales sont prévues par les articles 47 de la LOGP (Ley Organica General Penitenciaria) et 155 du RP (Reglamento Penitenciario), il n'y avait aucune raison de lui refuser celle-ci. De plus, dans cette décision, sont mentionnés "son arrestation qui a duré 12 heures", le fait qu'il avait employé une "stratégie pacifique" et que tout cela avait eu un "grand écho médiatique". Il y est dit que cette permission lui est refusée pour qu'une situation de ce type ne se reproduise pas.



LONGUES PEINES . PERPÉTUITÉ. LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES.

Il faut souligner la particularité de la condamnation à perpétuité dans l'État français. Contrairement à une croyance très répandue, il n'existe aucun plafond maximum d'incarcération en France. Un prisonnier condamné à perpétuité peut, selon la loi, demander la libération conditionnelle au-delà de 15 ans (ou à partir de la fin de la peine de sûreté si une telle mesure a été ajoutée à la condamnation), mais cette décision reste entre les mains du Juge d'Application des Peines, qui peut la refuser continuellement. Certains prisonniers de droit commun ont fait bien plus de 40 ans de prison en France.

Parmi les prisonniers politiques basques, 4 sont aujourd'hui sous le coup de cette mesure dans l'État français. Il s'agit de Jakes Esnal, Frederik Haranburu et Ion Kepa Parot qui entameront au printemps prochain leur 26ème année de prison, et de Mikel Karrera, condamné récemment également à la perpétuité. Un grand nombre d'autres prisonniers ont des peines à vie de facto avec de très longues condamnations.

En ce qui concerne l'État espagnol, après la désactivation de la doctrine 197/2006 qui permettait la prison à vie, il faut rappeler qu'un grand nombre de nos parents et amis ont été condamnés à des peines de 40 ans de prison. La perpétuité leur est donc également appliquée de fait.

Obliger une personne à rester plus de 20 ans derrière les barreaux est une terrible violation des droits fondamentaux, tant en raison de sa situation



en prison que des conséquences physiques et psychologiques inévitables. Ces très longues peines s'approchent de la prison à vie, de la prison à mort dans certains cas.

Aujourd'hui, sur les 472 prisonniers formant le Collectif, 35 se trouvent en prison depuis plus de 20 ans.

Le refus de la libération conditionnelle est une autre des mesures fréquemment appliquées aux prisonniers politiques basques. Ceux qui répondent à tous les critères imposés par la loi restent généralement enfermés par le biais de mesures spéciales, tant dans l'État français que dans l'État espagnol.



VIOLATIONS DU DROIT D'ÉTUDIER

L'année 2014 a connu des hauts et des bas dans ce domaine : des hauts parce que nous avons reçu de nombreux soutiens parmi la communauté éducative, et des bas en raison de l'attitude contradictoire des institutions qui ont une pratique très éloignée de leur discours.

Nous voulons remercier sincèrement toutes les personnes qui ont, par leur travail volontaire et solidaire, permis à nos parents et amis emprisonnés d'étudier. Ils ont assumé une charge supplémentaire de travail, tant en gestion ou administration qu'au niveau académique, tutoriel, etc, en plus de devoir assumer les voyages imposés par la dispersion.

Plusieurs de ces personnes nous ont fait savoir qu'après avoir fait ces voyages vers différentes prisons, elles comprenaient mieux la souffrance que suppose la dispersion ; ces voyages que le professeur fait une fois par an, et que les familles doivent faire toutes les semaines. Ou qu'elles comprenaient mieux l'exploit que représente le fait de mener des études en prison : dans la solitude de la cellule, sans explications de professeurs, avec très peu de matériel académique, dans une situation de grande tension... et avec une réussite exemplaire dans la plupart des cas.

Garantir la possibilité d'étudier, de même que travailler pour le respect des droits fondamentaux, est un chemin difficile et coûteux que la solidarité de toutes ces personnes nous a rendu plus supportable. Pour cela, tous nos remerciements.



1. Études Universitaires

De nombreuses lois prévoient le droit aux études des prisonniers, car c'est un droit fondamental. Pour garantir le droit à l'éducation, l'Université du Pays Basque (UPV) doit parvenir à un accord avec Madrid pour enseigner dans les prisons, car des Basques y sont prisonniers et qu'ils ont le droit d'étudier dans leur langue.

1.1. Dans les prisons espagnoles, les personnes emprisonnées ne peuvent plus s'inscrire à l'UPV depuis 2003. Cela fait dix longues années qu'on leur refuse le droit d'étudier à l'UPV, ainsi que celui d'enseigner. Cette année, le gouvernement espagnol a modifié l'article 56 de la Loi Organique Générale des Prisons, ce qui a généré une double interdiction : les personnes prisonnières ne peuvent pas étudier à l'UPV et l'UPV ne peut pas proposer de cours dans les prisons espagnoles, ce qui finalise un processus de presque trente ans. En se basant sur ce changement de la loi, le gouvernement exige maintenant de l'UPV qu'elle signe une convention avec les Institutions Pénitentiaires espagnoles pour enseigner dans les prisons espagnoles, mais refuse dans le même temps la signature de cet accord, malgré les différentes demandes déposées par l'UPV.

Si la décision finale revient à Madrid, les institutions basques ont aussi leur rôle à jouer. De fait, en 2004, quand la violation du droit à étudier est devenue plus évidente, le parlement de Lakua (gouvernement de la Communauté Autonome Basque) a pris deux engagements : d'un côté reconnaître le droit d'étudier à l'UPV et établir la nécessité de garantir ce droit, de l'autre inscrire ce droit dans la Loi du Système Universitaire Basque. Dix longues années sont passées, et aucun de ces engagements n'a été tenu. L'UPV n'a pas non plus respecté les mandats qui lui sont fixés par cette même loi, et malgré un discours très favorable au droit pour les personnes prisonnières d'étudier à l'UPV, elle a gardé une pratique très éloignée de ces engagements. En cette fin d'année 2014, nous constatons que ni l'action du gouvernement de Lakua, ni celle de l'UPV n'ont été suffisantes **pour** garantir le droit à étudier.



Pour les études universitaires, la seule opportunité offerte dans les prisons espagnoles est de s'inscrire à l'UNED (équivalent du CNED, études par correspondance), ce qui ne répond pas aux besoins puisqu'ils sont dans ce cas obligés d'étudier en castillan. De plus, des conditions économiques de plus en plus strictes leur sont imposées pour pouvoir étudier : pas de possibilité de suivre un deuxième cursus, modules à avoir obligatoirement trop nombreux, obligation d'acheter les livres... Ces raisons ont poussé un certain nombre de prisonniers à abandonner leurs études et d'autres à renoncer à en entamer.

1.2. Dans les prisons françaises et portugaises, ces dernières années, le gouvernement de la communauté autonome basque a refusé aux prisonniers qui étudient à l'UPV le droit de recevoir une bourse. Ses représentants admettent que les personnes emprisonnées n'ont aucun moyen d'avoir des ressources propres, que les études devraient être gratuites pour le temps où elles sont emprisonnées, mais ils ne trouvent pas de « formule » adéquate pour garantir cette gratuité. La charge économique s'ajoute donc à celle des voyages et de tous les autres frais pour les familles.

Pour l'année scolaire 2014-2015, ils proposent la possibilité de solliciter une bourse, mais toujours dans les conditions imposées par la Norme Générale des Bourses. On exige donc des prisonniers les mêmes conditions que pour un élève « normal ». Le résultat est clair : il y a des personnes prisonnières qui ne peuvent pas remplir ces conditions justement parce qu'elles sont prisonnières.

Imposer cette Norme Générale est sûrement légal, mais c'est injuste. On ne peut pas traiter un élève qui se trouve dans de telles conditions comme tout autre étudiant. Peut-on exiger le même rendement académique de personnes qui peuvent aller en cours chaque jour, qui ont accès à tous les moyens académiques (internet, par exemple), au tutorat, à l'aide à l'orientation, etc, que de personnes qui sont éloignées à des centaines de kilomètres de l'Université, qui étudient en prison et qui ne peuvent pas demander une bourse bien qu'elles aient droit à la gratuité des études ? Le droit d'étudier en prison passe par la gratuité de l'enseignement et bien que nous en



soyons encore loin, nous continuerons de travailler dans ce sens.

L'UPV traite la personne prisonnière comme un élève « normal » (admission, cotisations à payer...) bien qu'elle n'occupe pas de place puisque qu'elle ne vient pas en cours. Elle se voit pourtant refuser les droits des étudiants « ordinaires » (choix des études, aide à l'orientation, tutorat ou suivi académique...), pour des raisons non-académiques.

Bien qu'il s'agisse de sa fonction première, l'UPV n'a pas fait le moindre geste pour répondre aux besoins des étudiants emprisonnés, alors que nous leur avons fait des propositions simples et précises. L'Université étant publique, elle doit offrir des conditions correctes et adaptées aux groupes qui ont des besoins particuliers, comme il le fait pour un certain nombre de cas.

2. Études Secondaires

Le Cycle d'Enseignement Professionnel offre de bonnes occasions à ceux qui ne peuvent pas faire d'études universitaires ou qui veulent faire des études courtes. Bien qu'il s'agisse d'enseignements officiels, l'administration devrait adapter la « loi-cadre générale » pour éviter les dysfonctionnements qui existent aujourd'hui. En ce moment, c'est grâce au travail bénévole que les étudiants prisonniers peuvent mener des études. La Direction de la Formation professionnelle a bien envisagé certaines mesures correctives, mais ne les a pas appliquées.

D'autre part, il faut trouver des solutions aux problèmes qui se posent en prison (faire entrer le matériel nécessaire aux études, obtenir les autorisations de participer aux examens...). Dans ce domaine également la responsabilité est laissée aux centres d'enseignement alors qu'elle revient à l'Administration.

Par ailleurs, la possibilité de faire des études d'euskara et d'autres langues dans les prisons espagnoles ainsi que celle de passer des examens pour les différents titres sont à l'étude. Des propositions ont été faites, mais elles



n'ont encore reçu aucune réponse concrète de l'Administration.

Pour finir, dans le domaine du droit aux études, nous voulons signaler l'importance de la législation, dont l'utilisation est très claire : ils ont créé des lois destinées à violer ce droit, ils n'ont pas respecté les lois et les accords préalablement signés, ils n'ont pas reconnu certaines lois et ils n'ont pas respecté le principe selon lequel une loi ne peut pas aller à l'encontre d'un droit fondamental car elle pourrait être utilisée pour le violer ou le faire disparaître.

Par notre travail, nous tentons de générer des moyens légaux et justes pour que les personnes prisonnières puissent étudier et nous constatons que nous sommes toujours plus nombreux dans le chemin de la solidarité. L'objectif est clair : toute personne prisonnière qui souhaite étudier à droit à un enseignement de qualité et gratuit, ici et en euskara.



PRISONNIER-E-S EN LUTTE

6.

En conséquence des situations extrêmes dans lesquelles se trouvent nos parents et amis emprisonnés, ils sont souvent amenés à mener des luttes pour le respect de leurs droits fondamentaux. Les moyens de lutte en prison sont pour la plupart très durs, et peuvent avoir de graves conséquences pour les prisonniers. Parmi ces moyens, la grève de la faim, le refus de sortir de cellule (Espagne), l'occupation volontaire du mitard par blocage de cour de promenade ou autre (France).

Ander Mujika Ander a passé plus de 6 semaines au mitard à la prison de Bourg-en-Bresse. Il agit ainsi en protestation contre sa situation d'isolement des autres prisonniers politiques basques. Il se trouve en effet seul depuis plus d'un an, qui plus est à 900 kilomètres d'Euskal Herria. Nous soulignons que le séjour au mitard est très dur pour les prisonniers car les conditions de détention y sont extrêmes (isolement total, pas de radio ni télévision, très peu d'effets personnels, aucune activité, une heure de promenade...). Après cette protestation, Ander a fini par être transféré à la prison de Béziers.

Maite Aranalde e Izaskun Lesaka: La direction du Centre Pénitentiaire de Poitiers a rétabli les double-parloirs le week-end (soit 1h30 au lieu de 45 mn) en conséquence de la lutte des prisonnières politiques basques incarcérées dans cette prison. Début avril, la direction de la prison avait décidé de limiter les double-parloirs aux mercredis et jeudis, ce qui supposait un énorme préjudice pour les familles qui doivent faire plus de 500 km pour se rendre à cette prison. En protestation, Maite Aranalde et Izaskun Lesaka avaient réalisé un planto (refus de rentrer en cellule). Dans la semaine suivante, la prison a fait marche arrière et depuis les double-parloirs ont lieu à nouveau le samedi.



Puerto III: La prisonnière politique basque et avocate Arantza Zulueta s'est retrouvée dans des conditions extrêmes à la prison de Puerto III, complètement seule dans une galerie d'isolement. Les prisonniers politiques basques de cette prison andalouse ont entamé une lutte pour dénoncer la situation d'Arantza et demander son transfert dans leur module.

MAF de Fleury: Les prisonnières politiques basques de Fleury ont entamé une lutte pour demander un changement d'attitude de la part de la direction et de certains surveillants à qui elles reprochent des tensions, limitations de droits et des provocations incessantes. Elles ont fait un planto en cour de promenade (refus de réintégrer leur cellule) et ont été en conséquence placées au mitard. Elles ont demandé aux familles de faire un envoi massif de courrier à la direction.

Zuhaitz Errasti (Aretxabaleta), Asier Ezeiza (Hernani) et Ekaitz Sirvent (Zarautz), ont passé de longs mois à la prison des Baumettes à Marseille dans l'attente de leur transfert à Tarascon. Asier Ezeiza y a été amené en mai, Zuhaitz Errasti en juin et Ekaitz Sirvent en juillet.

Obligés de faire face à des conditions de détention dégradantes (nourriture, conditions de vie en général à ajouter au fait que leur situation étant censée être très temporaire, ils ont été placés dans le module des jeunes ce qui a encore plus limité les visites) et n'ayant aucune nouvelle du transfert qui leur avait été annoncé, ils ont entamé une lutte. En conséquence, ils ont passé plus de 50 jours au mitard. Ils ont finalement été transférés à Tarascon (750 km d'Euskal Herria).

Kepa Arkauz, s'est retrouvé isolé des autres prisonniers politiques basques à la prison de Villepinte après la remise à l'Espagne du prisonnier politique basque Iñaki Dominguez.

Il a dû attendre et batailler de longs mois auprès des différentes autorités pour être placé avec d'autres prisonniers politiques basques. Constatant qu'il n'obtenait aucune réponse ni de la juge Le Vert, ni de la direction de la prison, il est entré volontairement au mitard. Il a finalement été transféré à la prison de Meaux, où se trouvent d'autres prisonniers politiques basques.



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

7.

L'année a commencé avec la manifestation de Bilbao. Le 11 janvier, les partis PNV et EH Bildu ainsi que les syndicats ELA et LAB ont appelé à une manifestation sous le slogan « Droits de l'Homme. Paix. Résolution ». La manifestation qui se déroule chaque année pour les droits des prisonniers avait été interdite sur ordre du juge Eloy Velasco et il avait été décidé d'abandonner l'initiative Tantaz Tanta (goutte à goutte, Collectif qui organisait la manifestation à l'origine). 115.000 personnes ont répondu à ce nouvel appel. Bilbao a accueilli dans ses rues la plus grande manifestation jamais organisée en Euskal Herria.

Le 25 février, dans le cadre d'une réflexion et d'une dynamique de mobilisation autour des conséquences du conflit politique basque, 23 acteurs politiques et sociaux se sont réunis à Bayonne autour des feuilles de route présentées par les Collectifs de Prisonniers Politiques Basques et d'Exilés Politiques Basques. Ils ont rédigé un manifeste commun et appelé à une grande mobilisation pour le mois de juin. Un grand nombre d'autres acteurs et de personnalités se sont ensuite joints à cet appel, parmi lesquels des élus de toutes couleurs politiques et des représentants de tous les syndicats. En conséquence de cet accord, une manifestation historique s'est déroulée à Bayonne le 14 juin dernier sous le slogan « Droits de l'Homme. Résolution. Paix. »

Le 5 juin, une initiative importante a été menée pour la paix en Euskal Herria en Uruguay. Un meeting a eu lieu dans le but de soutenir le processus de paix, avec la participation, entre autres, de Lucía Topolansky, sénatrice et première dame, Anibal Pereyra, président de la Chambre des Représentants, Julio María Sanguinetti, ancien président de l'Uruguay, Paul Rios, coordinateur de Lokarri, Alberto Spektorowski, du Groupe International de Contact et l'ensemble des partis présents à l'Assemblée Nationale (Frente Amplio, Partido Nacional, Partido Colorado et Partido Independiente).



Cette rencontre s'est terminée par la lecture de déclarations institutionnelles et des entretiens avec la participation des ministres du Travail, du Logement et du Développement Social. Cette initiative a apporté une nouvelle impulsion internationale importante au processus de paix et pour mettre en place un scénario où la société basque sera protagoniste.

D'autre part, en conséquence du travail réalisé en mars 2013, les organisations soutenant le Forum Social ont organisé des sessions et des conférences spéciales ces derniers mois. Les objectifs de ces initiatives sont de promouvoir la paix et la cohabitation, renforcer la participation de la société basque au processus de paix et approfondir les recommandations présentées il y a un an. Ainsi, deux nouvelles sessions ont été organisées à Bilbao et à Iruña (Pampelune).

À Iruña, l'axe de travail principal a été la participation citoyenne au processus de paix. L'objectif était de donner à connaître un certain nombre d'outils et d'expériences pouvant faciliter l'implication des citoyens et le renforcement du rôle de la société dans la construction d'une cohabitation pacifique. De la même façon et plus précisément, la participation des citoyens navarrais au processus de paix a été abordée. A Bilbao, une réflexion a été menée autour du processus de retour des prisonniers et des exilés. Cette session a été menée dans le but d'approfondir l'un des chapitres des recommandations présentées il y a un an par le Forum Social, celui du retour chez eux des prisonniers et exilés. Une discussion destinée à préciser les idées proposées il y a un an a eu lieu de façon à définir de nouvelles solutions.

Le 5 juin, le Parlement basque a demandé la fin de la dispersion des prisonniers politiques basques au motif qu'elle « viole les droits essentiels ». Les partis PNV et EH Bildu ont voté la fin de cette mesure. Ces partis ont déclaré qu'il relevait de la « responsabilité sociale » de mettre un terme à la dispersion et que cela aiderait à « renforcer la paix et la cohabitation ». Dans le texte adopté, il est stipulé que la loi ne pose aucun obstacle à la fin de la dispersion. Ils ont ajouté qu'il s'agit de « la volonté des prisonniers, de leurs familles et d'une large majorité de la société basque ».

Le 15 juin, le mouvement Sare (Réseau) est né. Sare réunit les citoyens en faveur des droits des prisonniers et des exilés et de la résolution. La société basque a fermement exprimé sa volonté de laisser le conflit derrière elle et de construire un nouveau scénario. Mais pour cela soit possible, il est indispensable d'en venir aux racines de la confrontation et de toutes les conséquences de



cette dernière. Ce chemin ne peut être pris qu'en respectant et garantissant les droits essentiels de chacun. Et pour cela, la participation des prisonniers, des exilés et de leur entourage est incontournable. L'objectif de Sare est de construire un réseau citoyen qui rendra possible le retour chez eux des prisonniers et des réfugiés. Et dans ce sens, nous voulons réunir l'ensemble de la société. Unissons-nous pour un objectif qui en vaut la peine : le respect de tous les droits essentiels, la résolution du conflit et la paix.

À partir du 13 octobre, nous avons également participé aux journées intitulées « Vérité et mémoire dans les processus de réconciliation : expériences internationales et défis pour le cas basque » à la Casa de la Paz de Donostia. Nous avons participé à ces débats au côté d'autres acteurs politiques et sociaux et de personnalités internationales.

Durant ces discussions, la nécessité d'aborder le traitement du passé a été mise en évidence ; la nécessité de la création de la « vérité publique » et celle, dans ce sens, d'une mémoire active, une mémoire qui fait changer les choses. Ainsi, l'importance de recenser les violations de droits et l'impulsion par les sujets sociaux dans cette voie ont été soulignées. Savoir ce qui s'est passé parce que cette connaissance des faits est fondamentale dans ce sens. Les processus de traitement du passé sont très longs mais une société qui veut marcher, inexorablement, vers la paix ne peut pas en faire l'économie.

Nous avons également eu l'opportunité de connaître les expériences d'autres pays : nous avons découvert la Commission Valech du Chili, dans laquelle l'impulsion des anciens prisonniers politiques a été fondamentale ; nous avons également découvert la Commission de Vérité des Femmes de Colombie, femmes protectrices et promotrices de la mémoire ; nous avons aussi abordé les exhumations au niveau étatique, ainsi que les limbes juridiques de la responsabilité. Le point de vue juridique a eu une grande part dans ces discussions, de même que les limitations et impossibilités de la voie pénale au moment de construire une vérité collective et historique ; la législation qui est appliquée à nos parents et amis, le Droit Pénal de l'Ennemi, a été également mentionnée. Ainsi, nous avons pu entendre un juge de l'Audiencia Nacional dire quelque chose que nous, les familles, savons depuis longtemps, mais qu'ils commencent, enfin à reconnaître : le juge a estimé que le premier intérêt des citoyens était la réinstauration de l'État de droit, que les lois antiterroristes



ont durement atteint de même qu'elles affectent directement le traitement carcéral appliqué aux prisonniers basques avec des mesures beaucoup plus dures et exclusives.

Lors de la deuxième journée, nous avons eu également l'occasion de débattre avec Elisabeth Lira des difficultés et des obstacles que nous rencontrons en Euskal Herria pour parcourir le chemin vers la vérité. Elisabeth Lira a partagé avec nous l'expérience de la Commission Valech, qui s'est chargée de recueillir les violations de droits fondamentaux au Chili durant la dictature.

Enfin nous avons fini le mois d'octobre avec l'échange d'expériences avec l'Irlande, beaucoup plus proche de nous sur la carte. Etxerat a eu l'expérience de connaître de plus près le processus irlandais par le biais de Michael Culbert, ancien prisonnier républicain et Colin Halliday, ancien prisonnier unioniste, tous deux membres du programme Peace. Michael et Colin ont expliqué l'importance de la participation des ex-prisonniers au processus. Nous leur avons exposé la situation que nous vivons en tant que familles de prisonniers politiques, et la politique pénitentiaire d'exception qui viole leurs droits et les nôtres. Nous avons également discuté des difficultés et impossibilités que rencontrent nos proches emprisonnés ou en exil pour avoir un rôle actif dans un possible processus de paix. Les deux ex-prisonniers sont tombés d'accord sur l'exceptionnalité et la gravité de la situation et ont souligné l'importance du fait que les prisonniers doivent être associés à tout programme. Ils ont voulu nous transmettre l'espérance, et ont insisté sur le fait que c'est dans les moments où ils n'espéraient plus rien que le processus a avancé. Pour montrer leur solidarité et leur engagement à nos côtés, les deux ex-prisonniers ont participé avec les familles au rassemblement qui est réalisé chaque semaine devant Sabin Etxea à Bilbao au départ des bus qui partent pour les prisons les plus éloignées d'Andalousie. Un beau geste de solidarité.

Toujours durant ce mois d'octobre, les experts du Groupe International de Contact sont venus en Euskal Herria et ont, par la voix de Brian Currin, donné leurs conclusions sur les prisonniers politiques basques suite au dernier Forum pour la Paix, réalisé avant l'été et auquel nous avons également participé. Les recommandations sont bien claires. L'essentiel se résume ainsi : aucun droit humain ne peut être soumis à condition et la fin de la politique



de dispersion est un besoin urgent. Exactement ce que nous, familles et amis de prisonniers politiques basques, réclamons depuis longtemps. Le reste des recommandations concerne les pas déjà faits par nos parents et amis emprisonnés.

Les membres du Groupe International de Contact se sont également rendus en Ipar Euskal Herria, et ont participé à Bayonne, au côté d'élus représentant l'ensemble des forces politiques de ce territoire, de la Gauche Abertzale à l'UMP et au PS, à la présentation d'un texte commun adressé au Gouvernement français. Ce texte est la feuille de route la plus ambitieuse que nous ayons vue jusqu'ici dans le cadre de la résolution du conflit, tant sur les origines de ce dernier que sur ses conséquences. Il concerne les trois provinces du Pays Basque nord (Ipar Euskal Herria) pour lesquelles il demande la création d'un cadre institutionnel. Et les recommandations concernant les prisonniers vont jusqu'à l'amnistie. Le document présenté à Bayonne demande à Paris de dialoguer avec ETA de façon discrète et à rendre publics par la suite les pas effectués.

Dans la première partie, il réclame le rapprochement, le regroupement et l'application des droits sans restriction à toutes les personnes prisonnières. Il demande la mise en liberté de toutes les personnes en fin de peine ou qui remplissent les critères de la conditionnelle, ainsi que celle des prisonniers gravement malades. Il demande également la mise en place par les Institutions Publiques d'un plan de réinsertion sociale qui traite des questions telles que l'emploi, le logement ou encore l'accès à la retraite pour les personnes sortant de prison.

Dans la seconde partie, le document envisage la mise en place d'une instance adaptée chargée d'établir les conditions nécessaires à la sortie des prisonniers non concernés par le premier point (qui ne peuvent pas prétendre à la conditionnelle par exemple), au libre choix de leur résidence pour les exilés, à la suspension des procédures judiciaires et policières contre les militants recherchés et la prise en considération de leurs situations au cas par cas, à l'exclusion des délits politiques dans l'application des mandats d'arrêt européens et l'établissement d'une suspension transitoire de l'application de ces mandats dans tous les cas liés au conflit.

